



Pont Ango – Quai du Carénage
76200 DIEPPE
Tél : 02 32 14 40 60

OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 26 mai 2026 à 16h30, le Comité de Direction légalement convoqué le mardi 12 mai deux mille vingt-six, s'est réuni en la commune de Dieppe, sous la présidence de Laëtitia LEGRAND.

Présents : Laëtitia LEGRAND, Laurence ARTAUD, Antoine BRUMENT, Sophie CHANDELIER, Yoann COLLIN, Véronique DEPREUX, Luc DESMAREST (suppléant d'Isabelle DUBUFRESNIL), Emmanuelle DUPLESSIS, Lilian DUMONT, Marie HERBELIN, Elodie VOISIN (suppléante de Clarisse LABOULLE), Fabrice LANGEVIN, LE BERRE Frédéric (suppléant de Pauline LEGRIS), Sandrine SCHEIN, Christine BERT-HEVERS, Rémi BOCQUILLON LIGER-BELAIR, Asdis DAN, Frédéric MERLE, Bénédicte OUVRY, Nathalie ROMATET, Christophe ROMEFORT, Bryan WOY.

Absents : Isabelle ABRAHAM, Isabelle DUBUFRESNIL (suppléée par Luc DESMAREST), Clarisse LABOULLE (suppléée par Elodie VOISIN), Pauline LEGRIS (suppléée par Frédéric LE BERRE), Claire RENAULT, AUBREE Aurélie, Laurent BEUVIN, Jean-François BLOC, Cécile CHARLES, Thomas PAJOT, Thibaut PEYREFORT, Samuel SEBAG.

Nombre de membres	
Composant le Comité :	31
En exercice :	31
Présents :	22
Procurations :	0
Votants :	22

RÉÉVALUATION DU TARIF DU JEU DE PISTE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de sa mission d'animation touristique du territoire de l'agglomération Dieppe-Maritime, l'Office de Tourisme propose à la vente un jeu de piste permettant aux visiteurs de découvrir la ville de Dieppe de manière ludique.

Cette activité, dont le fil conducteur est l'armateur Jehan Ango, nécessite la location d'un kit de jeu destiné à un maximum de quatre personnes et accessible aux enfants à partir de 10 ans.

Depuis sa mise en place en 2025, ce jeu de piste rencontre un accueil favorable auprès des visiteurs et constitue une offre de découverte appréciée du public.

Afin de tenir compte du succès rencontré par cette activité, de la valeur perçue par les visiteurs et d'assurer l'équilibre économique de cette prestation, il est proposé de réévaluer le tarif de location du kit de jeu.

Le tarif de location serait ainsi fixé à 14 € TTC pour un kit de jeu destiné à un maximum de quatre personnes, contre 12€ TTC actuellement.

PAR CES MOTIFS

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime du 2 avril 2019 décidant de créer un Office de Tourisme d'agglomération sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (ÉPIC),

VU les statuts de l'ÉPIC, adoptés par le Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime le 20 mai 2026,

CONSIDÉRANT le succès rencontré par cette activité auprès des visiteurs et la nécessité d'adapter son tarif,

Sur le rapport de Madame la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la réévaluation du tarif de location du kit du jeu de piste à 14 € TTC, pour un kit destiné à un maximum de quatre personnes, accessible aux enfants à partir de 10 ans.

DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget annexe de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime,

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme au registre,



La Présidente,

Laëtitia LEGRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

076-877955716-20260526-delib260515BIS-DE

Déposé en Sous-préfecture le

Accusé certifié exécutoire

Affiché le

Réception par le préfet : 08/06/2026

Notifié le

Publication : 08/06/2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.